

COMPT E - R E N D U

REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERON

EN DATE DU MERCREDI 24 MARS 2010

L'an deux mille dix, le mercredi vingt quatre mars à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes du Véron se sont réunis Salle Marcel Vignaud sous la présidence de Monsieur Patrick GUIONNET, Président.
Toutefois, Madame Danielle MEUNIER, première vice-présidente, a été élue présidente de séance pendant le vote des Comptes Administratifs.

Date de la Convocation : LUNDI 15 MARS 2010

PRESENTS :

Délégués Cne d'AVOINE : MM. GUIONNET, DALY, DESBLACHES, ALBERT, GODOY, Mme HENRY

Délégués Cne de BEAUMONT EN VERON : MM. CHATEAU, CADUE, DELAGE, AMIRAUT, LESPAGNOL, JAMET, Mme DERNONCOURT

Délégués Cne de HUISMES : Mme MEUNIER, MM. GUERTIN, BARRAUD, COIQUIL, SEVELIN, COLIN, MOUTARDIER,

Délégués Cne de SAVIGNY EN VERON : Mmes ZANARDO, ROULET, MM. PITAULT, HERVOIL, ROUX

ABSENTS :

Madame HAUTCOEUR avait donné pouvoir à Madame ZANARDO

Monsieur CHUIN avait donné pouvoir à Monsieur ALBERT

Monsieur CHAUVELIN avait donné pouvoir à Madame ROULET

Madame HENRY a été élue secrétaire.

Monsieur GUIONNET informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

1 - Vote des Comptes Administratifs

Madame MEUNIER, vice-présidente, est élue présidente de séance pendant le vote des comptes administratifs qui sont présentés par Monsieur GUIONNET.

Monsieur GUIONNET se retirant au moment des votes.

▪ COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET GENERAL ▪

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	16 521 062,22
Recettes de Fonctionnement :	18 685 250,90
Résultat de l'exercice :	2 164 188,68
Excédent antérieur reporté :	110 991,35

Résultat Final : 2 275 180,03

▪ **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET GENERAL** ▪

Section d'Investissement

		Reste à Réaliser
Dépenses d'Investissement :	6 214 462,12	5 340 595,00
Recettes d'Investissement :	5 508 589,39	881 424,00
Résultat de l'exercice :	- 705 872,73	
Excédent reporté	3 714 513,12	

Résultat Final : **3 008 640,39 - 4 459 171,00**

Résultat d'investissement y compris les RAR : **- 1 450 530,61**

- et affecte ainsi le résultat :

Compte 106 Réserves :	1 450 530,61
Compte 002 excédent reporté	824 649,42

Adopté à l'unanimité moins une abstention, Monsieur DELAGE qui aurait souhaité une réunion de travail sur l'ensemble des documents budgétaires.

Monsieur le Président précise qu'une séance de travail s'est tenue en début d'année où des questions sur l'exercice et le projet budgétaire pouvaient être posées. Monsieur DELAGE précise que sa position ne tient pas à une remise en cause du travail, mais à la difficulté de se prononcer en séance sur des documents complexes.

▪ **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE EAU** ▪

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	779 562,90
Recettes de Fonctionnement :	822 754,87
Résultat de l'exercice :	43 191,97
Excédent antérieur reporté :	160 786,80

Résultat Final : **203 978,77**

Section d'Investissement

		Reste à Réaliser
Dépenses d'Investissement :	189 859,25	26 117,00
Recettes d'Investissement :	305 628,47	
Résultat de l'exercice :	115 769,22	
Excédent antérieur reporté	169 810,16	

Résultat Final : **- 54 040,94 - 26 117,00**

Résultat d'investissement y compris les RAR : **- 80 157,94**

- et affecte ainsi le résultat :

Compte 106 Réserves :	80 157,94
Compte 002 excédent reporté	123 820,83

Adopté à l'unanimité moins une abstention (Monsieur DELAGE).

▪ **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE ASSAINISSEMENT** ▪

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	636 973,49
Recettes de Fonctionnement :	843 109,21
Résultat de l'exercice :	206 135,72
Excédent antérieur reporté :	126 252,36

Résultat Final : **332 388,08**

Section d'Investissement

		Reste à Réaliser
Dépenses d'Investissement :	574 001,87	26 000,00
Recettes d'Investissement :	463 314,23	
Résultat de l'exercice :	- 110 687,64	
Déficit antérieur reporté	- 192 156,57	

Résultat Final : **- 302 844,21** **- 26 000,00**

Résultat d'Investissement y compris les RAR : **- 328 844,21**

- et affecte ainsi le résultat :

Compte 106 Réserves :	328 844,21
Compte 002 excédent reporté	3 543,87

Adopté à l'unanimité moins une abstention (Monsieur DELAGE).

Monsieur CADUE fait observer qu'il faudra relever le prix de ce service, très bas à la Communauté de Communes du Véron par rapport à la moyenne départementale, d'autant qu'un tarif trop bas risque de nous exclure des subventions de l'Agence Loire Bretagne.

Monsieur SEVELIN fait remarquer que l'accès au service d'eau est vital.

▪ **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA REGIE DE TRANSPORT** ▪

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	260 416,19
Recettes de Fonctionnement :	398 767,39
Résultat de l'exercice :	138 351,20
Excédent antérieur reporté	5 811,73

Résultat Final (A) : **144 162,93**

▪ COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA REGIE DE TRANSPORT ▪

Section d'investissement

		Reste à Réaliser
Dépenses d'Investissement :	4 070,25	166 244,00
Recettes d'Investissement :	14 750,25	
Résultat de l'exercice :	10 680,00	
Excédent antérieur reporté	19 368,76	

Résultat Final : 30 048,76 - 166 244,00

Résultat d'investissement y compris les RAR (B) : - 136 195,24

Résultat cumulé (A + B) 7 967,69

- et affecte ainsi le résultat :

Compte 106 Réserves : 130 000,00
Compte 002 excédent reporté 14 162,93

Adopté à l'unanimité moins une abstention (Monsieur DELAGE).

2 - Budgets annexes

▪ BUDGET 2010 de la REGIE DE TRANSPORT ▪

Le Conseil adopte à l'unanimité, moins une abstention (Monsieur DELAGE), le budget 2010 de la Régie de Transport du Véron :

▪ Section d'exploitation	285 300 euros
▪ Section d'investissement	174 848 euros

▪ BUDGET 2010 du SERVICE EAU ▪

Le Conseil adopte à l'unanimité, moins une abstention (Monsieur DELAGE), le budget 2010 du Service d'eau de la Communauté de Communes du Véron :

▪ Section d'exploitation	1 046 220 euros
▪ Section d'investissement	328 062 euros

▪ BUDGET 2010 du SERVICE ASSAINISSEMENT ▪

Le Conseil adopte à l'unanimité, moins une abstention (Monsieur DELAGE), le budget 2010 du Service Assainissement de la Communauté de Communes du Véron :

▪ Section d'exploitation	1 213 586 euros
▪ Section d'investissement	1 125 150 euros

3 - Vote du taux relais

Monsieur GUIONNET explique qu'à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, la Communauté de Communes du Véron percevra en 2010 **une compensation relais** avec deux composantes :

- une première composante calculée par les Services Fiscaux en application du Code Général des Impôts, pour un montant de 16 973 138 euros ;
- une seconde composante calculée sur les bases de cotisations foncières des entreprises sur lesquelles est appliqué un taux relais maximum.

En fonction des éléments adressés à la Communauté de Communes du Véron par les Services Fiscaux, Monsieur GUIONNET propose de fixer ce taux à 12,53 %.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur DELAGE et Monsieur HERVOIL), **fixe à 12,53 % le taux relais** avec la majoration spéciale applicable à la cotisation foncière des entreprises.

4 - Vote du Budget Général 2010

Le Conseil, approuve à l'unanimité, moins une abstention (Monsieur DELAGE), le Budget Général 2010 de la Communauté de Communes du Véron :

Monsieur CHATEAU justifie l'augmentation de l'investissement sur le budget Piscine par une mise aux normes du traitement de l'eau exigée par les services sanitaires.

Madame MEUNIER commente la somme inscrite au budget pour le lancement d'une jonction entre les deux bâtiments de l'Ecomusée.

A une question de Monsieur LESPAGNOL concernant le projet de la zone touristique de Huismes, Monsieur le Président expose que l'objectif est de s'appuyer sur l'investissement privé. La somme inscrite concerne l'acquisition foncière.

▪ Section de fonctionnement	21 152 820 euros
▪ Section d'investissement	11 034 252 euros

5 - Amortissement

Le Conseil fixe à 25 ans la durée d'amortissement des immeubles productifs de revenus.

6 - Redevance de l'Assainissement Non Collectif

Monsieur CADUE expose au Conseil que le SATESE a décidé de porter la redevance de l'assainissement non collectif à 0,10 euros le mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2010, et qu'il convient donc d'appliquer cette mesure.

Monsieur HERVOIL intervient pour souligner les difficultés que rencontrent certaines personnes ne disposant que d'un assainissement individuel pour se mettre aux normes exigées par la loi sur l'eau. Cette question fait l'objet d'un échange avec plusieurs membres du Conseil sur les solutions à trouver.

Le tarif est adopté par 27 voix pour et 1 voix contre (Monsieur HERVOIL).

7 - Transport scolaire

Madame ZANARDO expose au conseil que le Conseil Général a décidé une hausse de 20 % sur le tarif du transport scolaire, de 100 à 120 euros.

Le Conseil adopte cette mesure : 26 voix pour, 1 voix contre (Monsieur HERVOIL) et 1 abstention (Monsieur SEVELIN).

Toutefois, le Conseil maintient le demi-tarif (60 euros) pour le transport des primaires et maternels.

8 - Ecomusée du Véron

Sur proposition de Madame MEUNIER, le Conseil approuve à l'unanimité :

- une convention avec l'organisme CE POURTOUS permettant à l'Ecomusée d'accorder un tarif réduit aux adultes porteurs de la carte « Pass Loisirs » ;
- le principe de la participation de l'Ecomusée à la journée « Patrimoine de Pays/Journée des Moulins » du 20 juin 2010 ;
- un tarif spécial pour les entrées pré-achetées par l'Office de Tourisme du Pays de Chinon :

	Prix d'achat OTSI	Commission OTSI	Prix de vente OTSI	Pour mémoire prix de vente à l'Ecomusée
Plein tarif	3,00 €	0,30 €	3,30 €	3,50 €
Tarif réduit	2,00 €	0,10 €	2,10 €	2,20 €
Forfait famille	8,50 €	0,50 €	9,00 €	10,00 €

9 - Enfance Jeunesse

Sur proposition de Madame ZANARDO, le Conseil approuve à l'unanimité :

- les nouveaux tarifs horaires pour l'accueil de loisirs, fixés à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales :

TARIF EN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient Familial	l'heure périscolaire
Q.F. de 0 € à 600 €	1,12 €
Q.F. de 601 € à 670 €	1,17 €
Q.F. de 671 € à 740 €	1,27 €
Q.F. de 741 € et plus	1,52 €
<i>Tarif plancher</i>	<i>Néant</i>
<i>Tarif plafond</i>	<i>Néant</i>

TARIF EN ACCUEIL DU MERCREDI OU DE VACANCES

Tarif en % du Quotient Familial avec un plancher et un plafond

Quotient Familial	1 heure Centre de Loisirs
Q.F. de 0 € à 600 €	0,055%
Q.F. de 601 € à 670 €	0,070%
Q.F. de 671 € à 740 €	0,085%
Q.F. de 741 € et plus	0,120%
<i>Tarif plancher</i>	<i>0,22 €</i>
<i>Tarif plafond</i>	<i>1,10 €</i>

- un règlement pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 03 juillet 2010 ;
- une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'activité Multi Accueil, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

10 - Acquisitions de terrains

Sur proposition de Madame MEUNIER, le Conseil approuve à l'unanimité, l'acquisition de différentes parcelles sur la zone d'activités au lieu-dit « La Motte Auffray ».

Le Conseil approuve également l'acquisition d'une parcelle d'environ 20 m² à Huismes pour l'installation du poste de relevage de Cuzé.

11 - Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur GUIONNET et Monsieur PITAULT exposent au Conseil que l'Etat et le Conseil Général ont engagé une procédure de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Ce nouveau schéma prévoit la réalisation d'une aire d'accueil dans le Véron.

Dans ces conditions, Monsieur GUIONNET et Monsieur PITAULT proposent au Conseil d'approuver ce projet de révision du schéma départemental sous réserve que cette aire d'accueil soit réalisable sur le terrain retenu par la Communauté de Communes du Véron, en contrebas du pont de Port-Boulet. Ils précisent que le projet doit prévoir une aire de repli en cas d'inondation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, moins deux abstentions (Monsieur HERVOIL, Monsieur LESPAGNOL).

12 - Piste d'athlétisme

Monsieur CHATEAU présente au Conseil un avenant au délai d'exécution portant au 17 mars 2010 la date de réception des tribunes de la piste d'athlétisme.

Il expose que cet avenant est nécessaire pour permettre le paiement des entreprises qui ne sont pas responsables des retards. Cet avenant exclut toutefois le LOT 3 Maçonnerie, responsable du retard.

Adopté à l'unanimité.

13 - Subventions

■ Le Conseil approuve, à l'unanimité, une subvention de 400 euros à Touraine Chinonais Initiative dans le cadre du soutien à la création de l'entreprise de Monsieur LEMAIRE à Huismes.

■ Monsieur DALY présente les demandes de subventions de l'Association des Fêtes de Beaumont en Véron dans le cadre des FESTIMONTOIS 2010 et 2011. Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 2000 euros pour le FESTIMONTOIS 2010. Il approuve aussi le principe d'une subvention de 5000 euros pour le 10^{ème} anniversaire du FESTIMONTOIS en 2011 (*abstention de Monsieur Bernard CHATEAU qui s'estime concerné*) ;

■ Le Conseil approuve également, à la suite de la tempête XINTHIA et pour venir en aide aux Communes sinistrées (*2 voix contre, 1 abstention et 25 voix pour*):

- une subvention de 2000 euros pour l'association des Maires de Charente Maritime ;
- une subvention de 2000 euros pour l'association des Maires de Vendée.

Monsieur DALY souligne par ailleurs la question de subvention au Comité de Jumelage. Monsieur GUIONNET informe le Conseil qu'il n'a pas reçu de demande à ce jour.

14 - Logo de la Communauté de Communes du Véron

Monsieur DALY informe le Conseil du choix qui s'est porté sur la société LINER (Nantes) pour la réalisation du logo et de la charte graphique de la Communauté de Communes du Véron, pour un montant de 12 056 € TTC.

Le Conseil valide ce choix, et un groupe de travail est constitué pour suivre ce projet :

M. GUIONNET- M. DALY- M. CHATEAU - MME MEUNIER et MME ZANARDO.

15 - Natura 2000

Monsieur PITAULT présente au Conseil le projet d'extension des périmètres des sites à protéger de la directive « habitat » et de la directive « oiseaux » dans le cadre de Natura 2000. Plusieurs membres s'inquiètent des contraintes attachées à cette extension. Mais se pose également le problème du délai qui enclenchera une application automatique.

Le Conseil approuve ce projet d'extension présenté par l'Etat : 8 voix pour, 5 voix contre et 15 abstentions.

16 - Maison de la Santé

Monsieur GUIONNET présente au Conseil :

- le projet de contrat de bail avec la SCM Maison de la Santé formée par les professionnels de santé, pour la location de la Maison de la Santé :

* durée : 11 ans

* loyer : 4,50 euros/m²/mois pour une surface de 1369 m²

- un projet de bail pour un local de 12 m² environ situé dans la Maison de la Santé pour la société « Les ambulances et taxis du Véron », moyennant un loyer de 60 euros par mois.

Adoptés à l'unanimité.

17 - Questions diverses

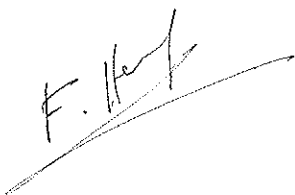
■ Le Conseil donne son accord pour l'organisation de deux expositions à la Médiathèque.

■ Monsieur Jean-François BARRAUD, en réponse à une question de Monsieur DELAGE lors du dernier conseil, précise le fonctionnement de la Commission Bâtiment, par la lecture d'une déclaration.

■ Monsieur GUIONNET, en réponse à une question de Monsieur AMIRAULT, précise que les subventions aux associations seront votées lors d'un prochain Conseil.

Fait à Avoine et Affiché le : 30 mars 2010

La Secrétaire,
Madame Francine HENRY



Le Président,
Patrick GUIONNET

